



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE 8 STAB

UCH/17/8.STAB/1
Paris, 17 mars 2017
Original : Anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

CONVENTION SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE

HUITIÈME RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

1^{er} juin 2017

Paris, Siège de l'UNESCO, Salle II, bâtiment Fontenoy
10 heures – 18 heures

Point 1 de l'ordre du jour provisoire :

Élection du Bureau

Le présent document contient des informations relatives à l'élection du Bureau de la huitième réunion du Conseil consultatif scientifique et technique (STAB).

Action requise : paragraphe 2.

1. Conformément à l'article 3 (b) de ses Statuts, le Conseil consultatif scientifique et technique élit son/sa Président(e) et un ou plusieurs Vice-Président(s), ainsi qu'un Rapporteur.
2. Le Conseil consultatif pourrait donc souhaiter adopter la résolution ci-après :

PROJET DE RÉOLUTION 1 / STAB 8

3. Le Conseil consultatif scientifique et technique auprès de la Conférence des États parties à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique,
 1. Élit *** (nom/État partie) Président(e) de sa huitième réunion ;
 2. Élit *** (nom/État partie) [et *** (nom/État partie)] Vice-Président(s) de sa septième réunion ;
 3. Élit *** (nom/État partie) Rapporteur de sa huitième réunion.